

VINS DE **B**ANDOL

Le Castellet, le 29 juin 2023

Monsieur le Préfet du Var
Préfecture
DDTM
SPP
CS 31 209
83070 TOULON CEDEX

Objet : Projet de délimitation et de classement d'une Zone Agricole Protégée sur la commune du Beausset – Avis de l'Association LES VINS DE BANDOL.

Monsieur le Préfet,

Le 16 mai 2023, vous nous avez adressé un courrier afin de recueillir notre avis sur le projet de ZAP de la commune du Beausset.

Face aux enjeux agricoles ce projet est une véritable avancée pour pérenniser et sécurisée notre foncier.

Toutefois, dans le chapitre « V. RAPPELS REGLEMENTAIRES DE LA ZAP », il nous semble important de modifier le point suivant :

*« En application des documents d'urbanisme en vigueur, « les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ~~et~~ **ou** directement nécessaires à l'exploitation agricole sont seules autorisées » en zone A. »*

En conclusion, si le point évoqué ci-dessus est effectivement modifié, l'Association LES VINS DE BANDOL émet un avis favorable sur le périmètre et le projet de ZAP de la commune du Beausset.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Cédric Gravier
Président
LES VINS DE BANDOL

LES VINS DE BANDOL – 238 chemin de la Ferrage – 83330 LE CASTELLET
Tel : 04 94 90 29 59 / mail : contact@vinsdebandol.com / site : www.vinsdebandol.com
SIRET : 404 693 202 00024